



Dossier de presse



ARDENNE rives de meuse



Opération

"Le Chèque Cadeau La Pointe Fête le Printemps"

Mardi 1^{er} juin 2021 à 16h15

Maison du Commerce - GIVET

1. Plan de relance de l'activité commerciale

Notre Communauté a voté, le 24 juin 2020, en faveur d'un plan de relance de l'activité commerciale. Celui-ci est doté d'une enveloppe de 300 000,00 € pour déployer, entre septembre 2020 et juin 2021, un programme d'actions à destination des commerces avec vitrine(s) sur rue adhérents au dispositif du Chèque Cadeau La Pointe (CCLP). Sa mise en œuvre opérationnelle est confiée, par convention, à l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG) et à l'Union Commerciale et Artisanale Revinoise (UCAR). Notre Communauté apporte un soutien technique.

2. Bilan de l'action "Vos Achats Remboursés"

La deuxième action du plan de relance de l'activité commerciale, "Vos Achats Remboursés", s'est déroulée du 10 au 31 décembre 2020. Pendant toute cette période, les clients des commerces partenaires de l'opération, ayant réalisé un achat supérieur à 10,00 € et complété un bulletin prévu à cet effet, ont pu participer à un tirage au sort pour se faire rembourser, en CCLP, le montant de leur(s) emplette(s) dans la limite de 150,00 €.

Cette action a été bien accueillie par les commerçants et leurs clients. Elle aura notamment contribué à la promotion du dispositif CCLP auprès des particuliers et généré du flux dans les commerces adhérents.

Au total, 813 tickets ont été tirés au sort pour 49 970,00 € de CCLP gagnés :

- 12 495,00 € sur le secteur de CHOOZ, FROMELENNES et GIVET ;
- 12 480,00 € de CCLP sur le secteur de AUBRIVES, HARGNIES et VIREUX ;
- 12 455,00 € sur le secteur de FUMAY et HAYBES ;
- 12 540,00 € sur le secteur de REVIN.

Compte tenu du contexte sanitaire, les gagnants peuvent venir retirer leurs gains à l'ACAG jusqu'au 30 juin 2021. Pour ce faire, ils doivent se munir d'un justificatif de paiement (*facture ou ticket de caisse*) de l'achat faisant l'objet du remboursement en CCLP.

3. Action "Le Chèque Cadeau La Pointe Fête le Printemps"

"Le Chèque Cadeau La Pointe Fête le Printemps" sera la troisième action du plan de relance de l'activité commerciale.

Du 05 juin au 12 juin 2021, un particulier majeur effectuant ses courses dans les commerces adhérents au dispositif du CCLP se verra remettre en caisse un ticket à gratter par tranche de 10,00 € d'achat, dans la limite de 10 tickets.

Si le ticket gratté est gagnant, la personne devra se rendre, munie de celui-ci, au plus tard le 16 juillet 2021, dans l'un des points de vente du CCLP pour que lui soit remis son gain :

- **Maison du Commerce** – 09/11, rue Gambetta à GIVET (ACAG) ;
- **Aux Délices de la Tour** – 01, rue du Puits à GIVET ;
- **Jenn Cuisine** – 17, rue Gambetta à GIVET ;
- **ETS B&M De Palo Ménager** – 77, rue Notre Dame à GIVET ;
- **Ô Val Fleuri** – 02, rue de la Strée à VIREUX-MOLHAIN ;
- **Nostra** – 371, place Aristide Briand à FUMAY ;
- **Aux Saveurs du Portugal** – 14, avenue Jean-Baptiste Clément à REVIN.

Un budget de 30 000,00 € est alloué à cette opération, soit 1 500 CCLP de 20,00 € à gagner.

Les commerces partenaires de l'opération seront facilement identifiables. Un kit comprenant un sticker, une affiche et une guirlande sera prochainement distribué.

Les principaux objectifs de cette action sont les suivants :

- Continuer à faire connaître le CCLP auprès des particuliers ;
- Générer du flux dans les commerces partenaires du dispositif CCLP ;
- Permettre aux commerçants partenaires du dispositif CCLP de fidéliser leurs clients ;
- Participer à la relance commerciale dans le cadre de la crise du COVID.

4. Contacts



Avenir Commercial et Artisanal Givetois

Cellule Chèque Cadeau La Pointe

Tel : 09.77.76.94.00

Courriel : lechequecadeaudelapointe@gmail.com



Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises

Tel : 03.24.42.67.67

Courriel : cise@ardennerivesdemeuse.com

Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse